



P 1479

ID 4527

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Elena KAZMINA

Luxembourg, le 30 janvier 2020

**Objet :** Votre pétition publique 1479 - Interdire de fumer à moins de 20 mètres des entrées des bâtiments et des bus / tram / etc. Cela doit s'arrêter partout dans Luxembourg.

Madame,

Suite à l'avis positif de la Commission des Pétitions, la Conférence des Présidents a déclaré recevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre pétition publique sera ouverte à signature du 31 janvier 2020 au 12 mars 2020 inclus. Le forum de discussion sera opérationnel pendant cette même période.

Ci-joint vous trouverez un document en vue de la collecte de signatures sur papier ainsi qu'un document avec les conditions y relatives.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information  
- aux Membres de la Commission de la Santé et des Sports  
- aux Membres de la Commission des Pétitions  
- aux Membres de la Conférence des Présidents  
Luxembourg, le 30 janvier 2020

## PETITION PUBLIQUE 1479

### **Intitulé de la pétition:**

Interdire de fumer à moins de 20 mètres des entrées des bâtiments et des bus / tram / etc. Cela doit s'arrêter partout dans Luxembourg.

### **But de la pétition:**

Le but de la pétition est de permettre aux non-fumeurs d'entrer dans leur lieu de travail ou dans les centres commerciaux ou autre bâtiments ainsi que de leur permettre d'attendre un bus ou autre transport sans respirer les fumées des cigarettes. Ainsi, il devrait être interdit de fumer à moins de 20 m des entrées des bâtiments et des bus / tram / etc. s'arrête.

### **Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

Actuellement, dans la plupart des centres d'affaires, cafés ou centres commerciaux, les cendriers et les zones fumeurs se trouvent près de l'entrée du bâtiment. Ainsi, tout le monde, même les non-fumeurs et les enfants, lorsqu'ils entrent dans le bâtiment ou en sortent, n'ont d'autre choix que de respirer les fumées des cigarettes. Pour arrêter cela, il est suggéré de restreindre le tabagisme à proximité des entrées (20 mètres) des bâtiments. La même chose devrait également être appliquée aux arrêts de bus / tram / etc.

**Dépôt:** le 15.01.2020 à 23:02

**Pétitionnaire:** Elena Kazmina